Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Plan de l'AVAP

BERNAY
LA VILLE

Document approuvé par le conseil municipal
du 24 septembre 2025

PERSPECTIVES

Echelle 1 / 1500

Fonds de plan ©DGI @IGN
Projection RGF93 Lambert 93

Légende

- Périmètre de l'AVAP
- Limites des secteurs de l'AVAP :
- Protections du titre des monuments historiques / des sites et des monuments naturels (pour information)
  - Bâtiments classés ou inscrits
  - Sols classés ou inscrits
  - Sites classés
- Maisons à colombage - d'intérêt architectural / - d'accompagnement
- Façades polychromiques - d'intérêt architectural / - d'accompagnement
- Façades maçonnées monochromes - d'intérêt architectural / - d'accompagnement
- Façades enduites monochromes - d'intérêt architectural / - d'accompagnement
- Façades revêtues - d'intérêt architectural / - d'accompagnement
- Façades composites - d'intérêt architectural / - d'accompagnement
- Immeubles de style éclectique - d'intérêt architectural / - d'accompagnement
- Immeubles de style contemporain - d'intérêt architectural / - d'accompagnement
- Style indéterminé - d'intérêt architectural / - d'accompagnement
- Immeubles ordinaires
- Immeubles déqualifiés
- Tracé des anciennes fortifications médiévales (source DRAC)
- Trame jardinée
- Arbres remarquables
- Alignements d'arbres d'intérêt
- Clôtures / portails d'intérêt
- Cours d'eau
- Lavoirs
- Autres éléments d'intérêt
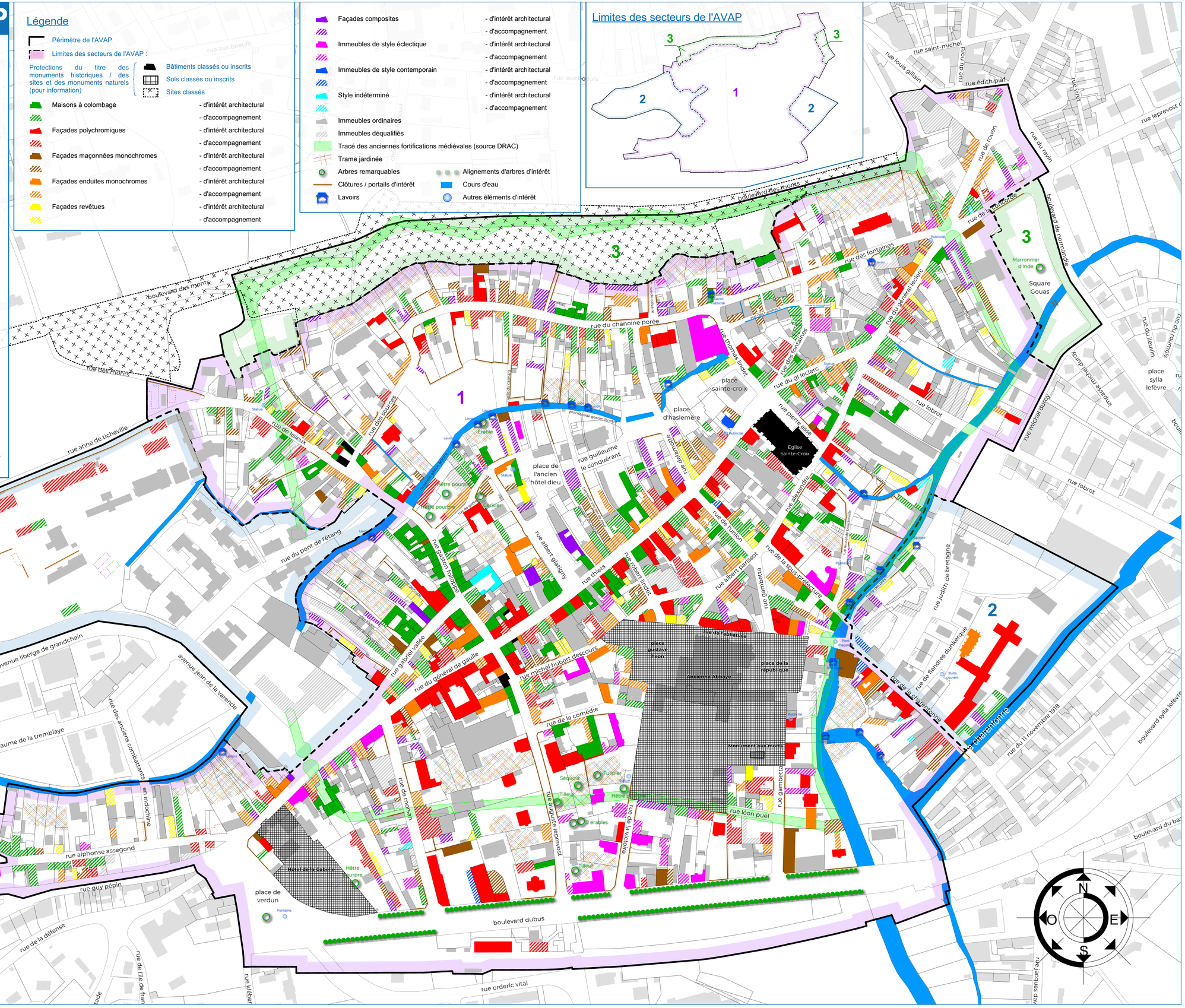
Limites des secteurs de l'AVAP